

RCS : MONT DE MARSAN

Code greffe : 4002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00330

Numéro SIREN : 841 378 060

Nom ou dénomination : A.N POLYSERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2019 sous le numéro de dépôt 1256

Greffe du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 08/04/2019
Numéro de dépôt : 2019/1256
Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Changement relatif à la date de clôture de l'exercice social

Déposant :

Nom/dénomination : A.N POLYSERVICES
Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique
N° SIREN : 841 378 060
N° gestion : 2018 B 00330

122

SASU AN.POLYSERVICES au capital de 2000 € Siège social
A.N POLYSERVICES, 2 PL RAYMOND POINCARE 40000 MONT DE MARSAN

N° d'identification 841 378 060 RCS Mont de Marsan

PROCES VERBAL DE LA DECISION UNILATERALE DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
PORTANT MODIFICATION la date de clôture du premier exercice.

Le 20/03/2019 à 10 :59 heures

A Mont de Marsan

Je soussigné **M. Adil NACHIT** agissant en qualité de président et de seul associé de la société **AN.POLYSERVICES**, *avoir* détecté une anomalie lors de la création de notre société.

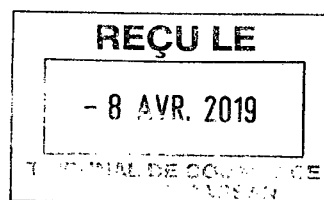
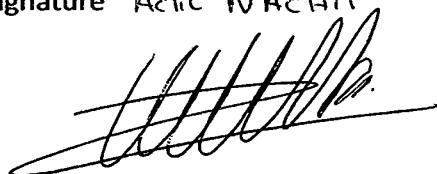
En effet, nous n'avons pas précisé lors de l'établissement de nos statuts, la date de clôture du premier exercice. Ainsi, par défaut, le greffe a pris en compte une clôture au **31/12/2018**.

Tout conformément à la loi, je prends la décision de modification de la date de fin de l'exercice de la première année au **31/12/2019**.

Par conséquence, l'article n°16 nommé Exercice Social est modifié .L'article tel que rédigé dans sa version en cours est remplacé par l'article rédigé tel que suit. « L'exercice sociale commence le 1 er Janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.Le premier exercice sociale comprendra le temps à courir à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre de commerce et des Sociétés jusqu'au **31 décembre 2019**. »

L'associé unique président

Signature **Adil NACHIT**



Greffe du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 08/04/2019

Numéro de dépôt : 2019/1256

Type d'acte : Statuts mis à jour

Déposant :

Nom/dénomination : A.N POLYSERVICES

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

N° SIREN : 841 378 060

N° gestion : 2018 B 00330



En cas de limitation des pouvoirs du Président

- Autorisation des décisions du Président visées à l'article 11 des présents statuts.

L'associé unique ne peut pas déléguer ses pouvoirs.

Toutes les autres décisions sont de la compétence du Président

Forme des décisions : les décisions de l'actionnaire unique sont répertoriées dans un registre coté et paraphé.

Titre V : EXERCICE SOCIAL – COMPTES SOCIAUX – AFFECTATION DES RESULTATS

Article 16 – Exercice social :

L'exercice social commence le 1er Janvier de chaque année et se termine le 31 Décembre de chaque année.

Le premier exercice social comprendra le temps à courir à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 17 comptes sociaux :

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales, conformément a la loi et aux usages du commerce

A la clôture de chaque exercice, le président dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et établit les comptes annuelles. Il établit également un rapport sur la gestion de la société de la clôture de chaque exercice.

N.A

Page | 8